

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 20 novembre 2017 portant nomination d'un membre du conseil départemental du Pas-de-Calais auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Nord-Pas-de-Calais**

NOR : SSAS1730915A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux du Nord et de Pas-de-Calais auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Nord-Pas-de-Calais;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil départemental du Pas-de-Calais auprès du conseil d'administration de l'URSSAF Nord-Pas-de-Calais, sur désignation du MEDEF: M. LECERF (André), en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de M. PECQUEUX (Yves).

#### Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 novembre 2017.

Pour les ministres et par délégation :  
Pour la directrice de la sécurité sociale :

*La sous-directrice du pilotage  
du service public de la sécurité sociale,*

E. LEMATTE